

Le 17 janvier 2012

Monsieur James Rajotte, député
Président du Comité permanent des Finances
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Je vous écris en votre qualité de président du Comité permanent des Finances relativement à l'annonce d'une étude sur les incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance.

Les universités canadiennes créent un nombre croissant d'alliances, de partenariats et d'initiatives ayant un objectif commun avec les gouvernements, les entreprises, les collectivités locales et les groupes de bénévoles. Ces partenariats, dont profitent le Canada et les Canadiens, améliorent le transfert du savoir, favorisent la création d'une culture d'innovation et permettent de confier les grands problèmes aux plus brillants cerveaux. Afin de continuer à rehausser l'excellence qui caractérise le système d'enseignement supérieur canadien, nos universités doivent être en mesure de créer de telles alliances.

Dans le cadre de l'examen qu'effectue le Comité permanent des finances sur les manières d'accroître les dons de bienfaisance, nous vous demandons de considérer les dons que fait le secteur privé aux universités. De nouvelles mesures incitatives permettraient de diversifier la nature des dons et d'élargir la banque de donateurs.

En 2006, l'abolition de l'impôt sur les gains en capital à l'égard des dons de titres cotés en bourse à des organismes publics de bienfaisance a donné lieu à une augmentation significative des dons d'actions à des organismes de bienfaisance, y compris aux universités. Vu l'importance des dons de bienfaisance pour nos membres, et en raison de la situation économique actuelle, l'AUCC demande au Comité permanent des finances de recommander au gouvernement de mettre en place d'autres mesures fiscales visant à accroître les dons aux organismes de bienfaisance.

Vous remerciant de l'attention que vous portez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

Le président-directeur général



Paul Davidson